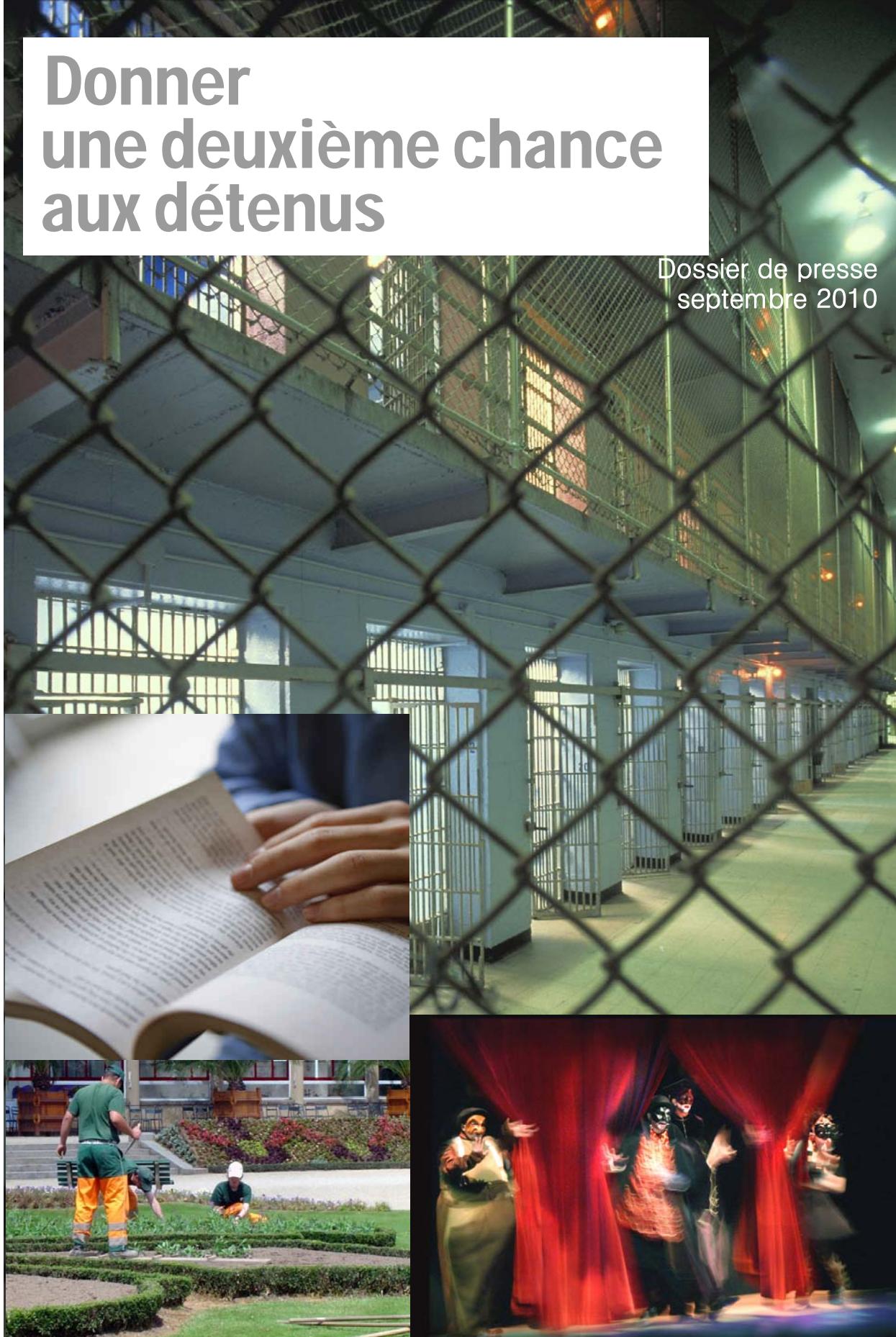


Donner une deuxième chance aux détenus

Dossier de presse
septembre 2010



Sommaire

Éditorial	p. 3
Le contexte	p. 4
Un programme carcéral, enjeu essentiel pour l'action publique	p. 4
La mission de réinsertion de la politique pénitentiaire	p. 4
Les activités en prison	p. 5
Le travail en prison	p. 5
Les causes de la défaillance de la réinsertion	p. 6
Réflexion sur la politique de réinsertion des détenus par la ville d'Ermont	p. 7
Pourquoi un partenariat avec une maison d'arrêt ?	p. 7
Ermont engagée dans la sécurité et la prévention avec le CISPD	p. 7
Objectif : réinsertion !	p. 11
Une réinsertion par la culture	p. 11
Un atelier d'écriture	p. 12
Un atelier de théâtre	p. 12
Un atelier de percussions	p. 13
Une exposition	p. 13
Une réinsertion par les langues	p. 14
Enrayer l'illettrisme	p. 14
Appréhender l'analphabétisme	p. 14
Une réinsertion par le sport	p. 15
Une formation arbitrage	p. 15
L'opération « saisir la balle au rebond »	p. 15
Du badminton pour tous	p. 15
Babygym et bébés nageurs	p. 15
Une réinsertion par la formation et l'emploi	p. 16
Des chantiers d'insertion pour une insertion globale	p. 16
Des contrats au sein de la mairie	p. 16
Vision d'acteurs du projet	p. 17
Malika Smaili	
Directrice Générale des Services de la ville d'Ermont	p. 17
Jean-Pierre Cliquet	
Directeur de la Direction de l'Action Culturelle de la ville d'Ermont	p. 18
Didier Voituron	
Directeur de la maison d'arrêt du Val d'Oise	p. 19
Michel Perreti	
Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise	p. 19
Informations pratiques	p. 20
Présentation de la ville	p. 21
Ermont, ville verte	p. 21
Présentation de la ville d'Ermont	p. 21

Éditorial

© S. Noblet



« Le partenariat entre la commune d'Ermont et la maison d'arrêt d'Osny s'inscrit dans les nombreuses opérations lancées ces dernières années pour favoriser la réinsertion et la socialisation des personnes, souvent jeunes, condamnées à de courtes peines d'emprisonnement. Utiliser cette période difficile pour donner une seconde chance à ceux qui ont commis un faux pas, en leur donnant une meilleure image d'eux-mêmes, en tentant de corriger les handicaps qu'ils ont accumulés en matière de formation et de connaissances, c'est l'objet de ce partenariat qui mobilise services et associations de notre commune qui œuvrent dans les domaines culturel, éducatif, social et de l'insertion. Même si les moyens sont ceux – limités – d'une ville de 28 000 habitants et si les objectifs sont progressifs, l'idée de travailler sur la longue durée en s'adaptant en permanence à un public et à des situations complexes, en faisant preuve d'imagination et de créativité, a rencontré l'accord des responsables de l'établissement pénitentiaire.

Ce projet s'inscrit dans la perspective d'une mutation du système pénal où l'univers carcéral devient un milieu ouvert et évolutif et où la prévention et la socialisation deviennent les objectifs prioritaires des systèmes de détention de courte durée. »

**Hugues Portelli
Maire d'Ermont
Vice-Président de la communauté
d'agglomération Val-et-Forêt
Sénateur du Val d'Oise**

Le contexte

Un programme carcéral, enjeu essentiel pour l'action publique

La mission de réinsertion de la politique pénitentiaire

Défini par la loi du 24 novembre 2009, le régime d'exécution de la peine de privation de liberté implique « *la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* »¹.

Depuis le décret du 13 avril 1999, cette mission relève tout particulièrement des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 redéfinit leur rôle : « *Les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (...) mettent en œuvre les politiques d'insertion et de prévention de la récidive, assurent le suivi ou le contrôle des personnes placées sous main de justice et préparent la sortie des personnes détenues* ».

Constitués au niveau départemental, les SPIP regroupent les Comités de probation et d'assistance aux libérés (qui intervenaient en milieu ouvert en direction des condamnés libres) et les services

socio-éducatifs des établissements pénitentiaires (qui prenaient en charge les actions de réinsertion envers les détenus).

En fusionnant ces deux catégories de services en une unité administrative unique, la réforme vise à permettre un meilleur suivi des condamnés qui, dans leur parcours pénal, peuvent être alternativement pris en charge en milieu ouvert et en milieu fermé.

Elle résulte également de l'évolution des méthodes d'intervention dans le domaine de la réinsertion.

En effet, jusqu'alors, l'administration pénitentiaire prenait elle-même en charge la réinsertion des détenus (à l'exception de l'enseignement général qui était dispensé par des enseignants de l'Éducation nationale) et l'activité du milieu ouvert demeurait limitée. À partir des années 1980, l'administration pénitentiaire s'ouvre progressivement aux dispositifs d'insertion de droit commun, tandis que se développe le milieu ouvert.

Désormais, pour l'ensemble des domaines d'intervention de la politique de réinsertion des personnes détenues (santé, emploi, formation...), les SPIP concluent des partenariats avec le milieu associatif et les différents intervenants institutionnels (ministères, collectivités territoriales...).²

© Fotolia



¹ www.legifrance.gouv.fr

² Vie-Publique.fr

Les activités en prison

La loi du 24 novembre 2009 instaure la notion d'obligation pour les détenus de pratiquer au moins une activité proposée par l'établissement pénitentiaire : « *Toute personne condamnée est tenue d'exercer au moins l'une des activités qui lui est proposée par le chef d'établissement et le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation dès lors qu'elle a pour finalité la réinsertion de l'intéressé et est adaptée à son âge, à ses capacités, à son handicap et à sa personnalité* ». L'apprentissage et la connaissance de la langue française sont nécessaires : « *Lorsque la personne condamnée ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux, l'activité consiste par priorité en l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Lorsqu'elle ne maîtrise pas la langue française, l'activité consiste par priorité en son apprentissage* ».

Le règlement intérieur de chaque prison détermine les conditions dans lesquelles s'effectuent les formations professionnelles proposées (liste des formations, lieux, horaires...). Un responsable local de formation professionnelle (RLFP) est chargé de coordonner et d'assurer le suivi des actions de formation. Le « référent formation » du Service pénitentiaire d'insertion et de probation participe pour sa part à l'élaboration du plan local de formation de l'établissement pénitentiaire et doit, en collaboration avec le RLFP, veiller à ce que le dispositif de formation réponde aux besoins identifiés de la population détenue. Dans les prisons à gestion déléguée, le secteur privé est compétent pour organiser les formations et prendre les candidatures. (art. D.451 et D.457 du Code de procédure pénale)¹

L'accès à la culture est un des éléments d'un parcours d'insertion ou de réinsertion d'une personne. En lien avec les structures culturelles des villes et des départements et avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, les services pénitentiaires d'insertion et de probation programment des activités adaptées au public : diffusion d'œuvres, ateliers de pratiques artistiques dans différents domaines (arts plastiques, écriture, théâtre, musique, audiovisuel). En outre, chaque établissement pénitentiaire dispose d'une bibliothèque accessible à toutes les personnes incarcérées. (Code de procédure pénale D.440 à D.449-1)²

Le travail en prison

Par la promulgation le 24 novembre 2009 de la loi relative au service pénitentiaire, l'objectif assigné au travail en prison a été profondément modifié.

L'activité professionnelle est fondamentale pour la réinsertion future des personnes incarcérées. Elle leur permet aussi de s'assurer une rémunération pour indemniser les victimes, préparer leur sortie, aider leurs familles et améliorer leur quotidien en détention. Les détenus peuvent être affectés au service général de l'établissement (emplois liés au fonctionnement de la prison : cuisine, entretien, maintenance...), ou à des activités de production (métallerie, menuiserie, imprimerie, électronique...).



© Fotolia

¹ prison.eu.org

² www.justice.gouv.fr

Malgré les dispositions législatives et réglementaires existantes, le travail en prison n'ouvre que de faibles perspectives en matière de réinsertion professionnelle : au faible nombre de postes offerts s'ajoute la nature des activités proposées, peu formatrices. Ceci tient aux contraintes qui s'exercent sur le milieu carcéral : exigences de sécurité, configuration des locaux, caractéristiques de la population carcérale...*

Les causes de la défaillance de la réinsertion

On parle beaucoup de réinsertion des personnes détenues mais le problème de bon nombre de détenus vient du fait qu'ils ne sont souvent pas suffisamment insérés dans la société avant leur incarcération : ils sont bien souvent issus des fractions les plus démunies des catégories populaires, cumulant des handicaps sociaux et économiques qui ne leur ont pas permis d'avoir une trajectoire normale de vie, d'où davantage de difficultés pour se réinsérer après un séjour en prison.

Cependant, il faut le reconnaître, les défaillances de la réinsertion ont également pour cause les détenus eux-mêmes. La réinsertion passe par la prise de conscience de son acte, ce qui est difficile pour certains ; en effet, beaucoup s'exilent et refusent toutes les activités proposées comme travailler, étudier... Or, ces activités à la fois professionnalisantes et culturelles constituent un bon moyen de réinsertion car le travail fait partie de la vie. Aujourd'hui, le chômage frappe près de 10 % de la population active. Alors, la question se pose ; s'ils ne profitent pas de cette possibilité d'apprendre et de travailler en prison, comment arriveront-ils à trouver un emploi à l'extérieur ?



© Fotolia

Réflexion sur la politique de réinsertion des détenus par la ville d'Ermont

La mission de l'administration pénitentiaire consiste en "*l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique*"*. C'est sur le premier point que la Municipalité, en partenariat avec la maison d'arrêt d'Osny et des associations de la ville, œuvre afin d'offrir aux détenus de courte durée de cet établissement carcéral, des cours d'alphabétisation, d'approche de la culture et du sport ainsi que des formations professionnelles.

Pourquoi un partenariat avec une maison d'arrêt ?



Il existe différents types d'établissements pénitentiaires en France : les maisons d'arrêt, où sont placés les prévenus et les condamnés à moins d'un an de prison, et les établissements pour peines.

Parmi ces derniers, on trouve les maisons centrales* (haute sécurité), les centres pour peines aménagées (préparation à la sortie des condamnés à moins d'un an de leur libération), les centres de semi liberté (qui ont pour but que les détenus gardent leur travail) et enfin, les centres de détention (condamnés entre un et vingt-cinq ans de prison).

C'est suite à un débat parlementaire relatif à la récidive, que Hugues Portelli, Maire d'Ermont et Sénateur du Val d'Oise, a décidé de prendre contact avec le directeur de la maison d'arrêt du Val d'Oise afin de mettre en place un partenariat entre ces deux structures, afin de cibler un public de détenus ayant une peine inférieure ou égale à six mois. Pour la Municipalité, aider ces détenus inculpés de courte peine, c'est éviter leur récidive et donc agir dès les sentences carcérales afin que ces peines ne soient "qu'une erreur de parcours".

Ermont veut donc être acteur dans la réinsertion des détenus. Élaboré dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), ce partenariat regroupe différentes actions ; ainsi l'accès à la lecture, à l'écriture, à la musique, à la culture, aux sports et à la formation d'un métier sont les principaux axes de travail mis en place entre la Maison d'arrêt d'Osny, le SPIP et la ville d'Ermont.



Ermont engagée dans la sécurité et la prévention avec le CISPD

Le vendredi 3 décembre 2004, Hugues Portelli, alors Président de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, signait avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République, un Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). La signature de ce contrat suit la création et l'installation, en juillet 2003, d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et renforce l'éventail des moyens à disposition des communes pour mettre en place des actions de prévention.

* www.legifrance.gouv.fr

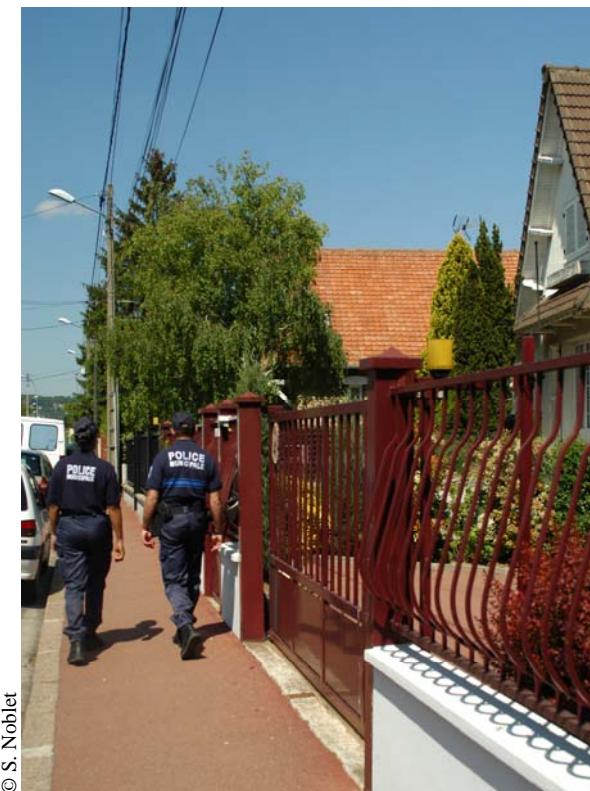
La signature de ce contrat inter-communal marque une nouvelle étape dans la politique de sécurité et de prévention engagée depuis maintenant plusieurs années.

Le CISPD constitue l'instance naturelle d'organisation des collaborations et des coopérations qui mobilisent les acteurs de l'État et des collectivités territoriales (police municipale, travailleurs sociaux...), ceux du secteur économique (bailleurs, transporteurs, commerçants...) ou encore du secteur social qui contribuent à développer des actions de prévention, par la culture, les loisirs ou le sport.

Le Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance est constitué de deux volets d'intervention : la sécurité et la prévention.

Concernant le volet **sécurité**, deux pôles d'actions sont prévus :

- Renforcement des effectifs de police



Une police municipale intercommunale a été créée. La demande d'une présence quotidienne et régulière de la police sur l'ensemble de la communauté d'agglomération étant constante, il est apparu primordial que les moyens de la Police nationale soient renforcés. En juin 2005, la communauté d'agglomération Val-et-Forêt a donc mis en place une brigade intercommunale.

Le renforcement des effectifs a été accompagné par la création du poste de police municipale intercommunale basé sur la commune de Saint-Prix, depuis avril 2007, et la construction du commissariat de Police nationale sur la commune d'Ermont qui a été inauguré le 21 mai dernier, en présence du Premier ministre, François Fillon, du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Brice Hortefeux et du Président de la communauté d'agglomération, Alain Goujon.

Parallèlement, la formation des policiers nationaux et municipaux fait partie intégrante d'une volonté profonde de mieux répondre aux problématiques de terrain.

Enfin, une convention de coordination a été signée le 7 mars 2005 qui fixe les modalités d'intervention des forces de l'ordre de l'État et de la police municipale intercommunale, en vue d'un meilleur partage des informations et d'une meilleure collaboration.



© S. Noblet

- Installation d'un réseau de vidéosurveillance

La communauté d'agglomération Val-et-Forêt est desservie par cinq gares qui peuvent constituer des points névralgiques. Afin d'assurer la sécurité des usagers, la surveillance de leurs abords est donc primordiale. En mai 2009, les premières caméras ont ainsi été installées. Aujourd'hui, ce sont quarante caméras qui couvrent l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération et quinze sur la commune d'Ermont. À terme, ce seront 80 caméras qui seront disposées de façon stratégique, notamment aux abords des lieux publics, tels que les établissements scolaires, les mairies, les stades, les parcs... Les caméras sont pilotées depuis le Centre de supervision urbaine, installé dans les locaux de la police intercommunale à Saint-Prix. Grâce à ce dispositif de vidéoprotection, plus de 600 faits ont été constatés en un an et environ 110 interpellations effectuées.



© C.A. Val-et-Forêt

Concernant le volet de **prévention**, trois pôles d'action sont prévus dans le contrat :

- Un pôle éducation et prévention spécialisée



© Fotolia

Cela consiste essentiellement à développer le partenariat avec l'Éducation nationale afin de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment en direction des lycées professionnels. Une aide à l'insertion sociale et professionnelle est également mise en place par la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme via les associations CLÉ (Compter, Lire et Écrire) et ESSIVAM.

Enfin, une convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le département du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt permet à la commune de bénéficier de l'intervention de deux éducateurs spécialisés rattachés au Service municipal de la Politique de la Ville et de la Vie de Quartier.

La prévention spécialisée désigne un mode d'intervention spécifique et a pour objet de contribuer à prévenir la marginalisation et l'inadaptation des jeunes en difficulté et faciliter leur insertion sociale. Elle s'appuie sur une méthodologie exigeante et rigoureuse qui articule travail de rue, accompagnement social et éducatif, intervention en direction des familles et partenariat soutenu avec les acteurs locaux. Sur la base d'un diagnostic des

besoins des jeunes ermontois, la Municipalité a défini trois axes d'intervention prioritaires :

- la prévention du décrochage et de l'échec scolaire des 11 – 15 ans ;
- la prévention des conduites à risque, des comportements déviants et l'éducation à la loi des 11 – 18 ans ;
- le soutien et l'accompagnement des 16 – 25 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

- Un pôle d'aide aux victimes

Des structures comme la Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency accueillent les victimes et les orientent vers les acteurs les mieux adaptés pour leur apporter une solution. Cette aide se traduit par une augmentation des permanences de l'association CIDFF95 / CIDAV, spécialisée dans l'aide aux victimes, au sein de la Maison de la justice et du droit. D'autres permanences gratuites y sont également assurées par des avocats du barreau de Pontoise, des notaires, un conciliateur, un délégué du médiateur de la République, un écrivain public et un psychologue des relations familiales.

Par ailleurs, un travailleur social a été mis à disposition par Val-et-Forêt au commissariat d'Ermont depuis juillet 2007. Son rôle principal est d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge des victimes.

Enfin, un livret d'information relatif à l'accès aux droits et aux aides des victimes a été créé. Pratique et accessible à tous, il renseigne la population sur leurs droits et leurs devoirs et est devenu un véritable outil juridique au quotidien. Il est disponible gratuitement auprès de la Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency, auprès des mairies, de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt et des commissariats de police.

- Un pôle d'accompagnement du jeune dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites judiciaires

© Fotolia



Dernier pôle au sein du volet de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, les objectifs de ce volet consistent à développer des ateliers de citoyenneté, avec la contribution des parents, et à appréhender le TIG (Travail d'intérêt général) et la mesure de réparation à l'échelle intercommunale pour plus d'efficacité tout en travaillant avec le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) et le Centre d'action éducative d'Argenteuil (CAE). Le travail partenarial permet ainsi de déterminer une procédure commune

impliquant la désignation et la formation de personnes ressources au sein du personnel, ce qui semble aujourd'hui être beaucoup plus pertinent pour contribuer à lutter plus efficacement contre la récidive.

Objectif : réinsertion !

Le ministère de la Justice a entrepris de conduire depuis 1981 au sein de l'institution pénitentiaire une politique de sensibilisation à la culture. Cette démarche a pour objectif de renforcer le dispositif de réinsertion et de préparer la sortie des détenus. Le Sénateur-Maire, M. Hugues Portelli, souhaite participer activement à cette politique et permettre aux détenus d'obtenir une deuxième chance. C'est ainsi que depuis le début du programme, de nombreuses actions ont été réalisées et continuent de se mettre en place avec le Service pénitentiaire d'insertion probatoire en partenariat avec la ville.

Prix Territoria

En 2006, la Municipalité d'Ermont a reçu le Prix Territoria de l'innovation territoriale dans la catégorie Citoyenneté pour les actions mises en place en partenariat avec la maison d'arrêt d'Osny.

Décernés par l'Observatoire national de l'innovation publique, les prix Territoria récompensent les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des collectivités locales qui améliorent la qualité de vie des français.

Une réinsertion par la culture

À travers ce partenariat, les personnes incarcérées doivent pouvoir bénéficier de prestations culturelles, notamment, au même titre que les autres publics. La question de la place à accorder à l'art par rapport au travail et à l'éducation (en particulier la lutte contre l'illettrisme) est abordée à travers ce partenariat. En effet, les prisons françaises sont majoritairement composées d'individus qui cumulent les handicaps : culturels, éducatifs, économiques, rupture avec le monde du travail.

L'art en détention peut être un art thérapeutique, qui aide la personne à prendre confiance en elle et peut permettre d'avoir une grille de lecture du monde. Mais, élément important, chaque personne est un individu particulier avec ses besoins, ses attentes, ses difficultés, souvent liées à un parcours personnel. Et si le public en prison est un public singulier, il faut toujours veiller à ne pas le stigmatiser.

Le débat sur la culture en détention s'insère dans le débat plus général de l'accès à la culture pour tous. Dans ce cadre, la ville d'Ermont se centre sur les personnes détenues et leur permet d'exercer leur droit au savoir.

Une réinsertion par la culture

Un atelier d'écriture

Centré sur l'écriture dramatique, un atelier a été animé par un auteur de théâtre, Catherine Zambon, en 2006 et en 2007.

À la suite du premier atelier, un texte a été réalisé qui a été représenté au Théâtre de l'Aventure dans *Les inavouables*, le 1^{er} décembre 2006. Ce travail s'est appuyé sur l'expérience des participants et leur a permis de mettre en mots leurs émotions et leurs interrogations et de les initier à l'écriture dramatique et à la dimension poétique. Les textes produits ont fait l'objet de deux publications (en 2007, *En Scène* et en 2008, *Être père*) et ont donné lieu à des lectures publiques par des comédiens professionnels ; ces temps de rencontre autour des textes des détenus ont été pour tous une expérience très riche.



© Fotolia

Un atelier de théâtre

Chaque année, un atelier d'expression théâtrale, sur dix séances de deux heures, est mis en place à la maison d'arrêt d'Osny. Jusqu'en 2009, celui-ci était animé par un comédien de la compagnie Fonds de scène, Olivier David. Il a été repris cette année par la compagnie Nagananda, actuellement en résidence à Ermont.

Cet atelier propose aux participants, entre jeux d'imagination et interprétation de textes, de développer de nouvelles compétences : expression, confiance en soi, imagination, ouverture, variations de point de vue... Ces ateliers ont un impact particulièrement valorisant pour les détenus ; comme le souligne Olivier David, « *[ils] changent le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, les remettent en confiance et développent le sens de l'écoute et de l'attention à l'autre* ». Ainsi, au-delà du projet artistique, ces compétences dans les champs de la communication, ont pour avantage d'aider à la réinsertion des jeunes détenus.



© Fotolia

Une réinsertion par la culture

Un atelier de percussions

C'est à partir de 2009 que l'atelier de percussions a été mis en place. Proposé par Jonathan Derst, professeur de percussions au Conservatoire municipal de musique, de théâtre et de danse Jacques Juteau à Ermont, il s'articule avec l'atelier d'expression théâtrale. Depuis le début du partenariat, la Direction de l'Action Culturelle travaille dans un souci de cohérence avec le service culturel de la MAVO.

Le thème culturel proposé par l'établissement pénitentiaire pour 2010 portait sur « *l'ailleurs* ».

Les deux ateliers se sont donc imbriqués l'un dans l'autre pour proposer un projet commun, basé sur le thème du voyage intérieur et extérieur.

Un spectacle s'est tenu au sein de la MAVO en mars 2010 en compagnie de la dizaine de volontaires qui avaient participé à cet atelier culturel ; la pièce proposait ainsi aux spectateurs de s'évader à travers deux extraits : *Still Alive*, de Scarlett Cotten et *Innocence*, de Dea Loher, sur un fond de percussions afro-brésiliennes.

Pour Jonathan Derst, l'intérêt de ces ateliers est que la personnalité des participants « *se développe autour d'un travail créatif sur l'improvisation, la complicité, l'écoute et la cohésion de groupe* ».



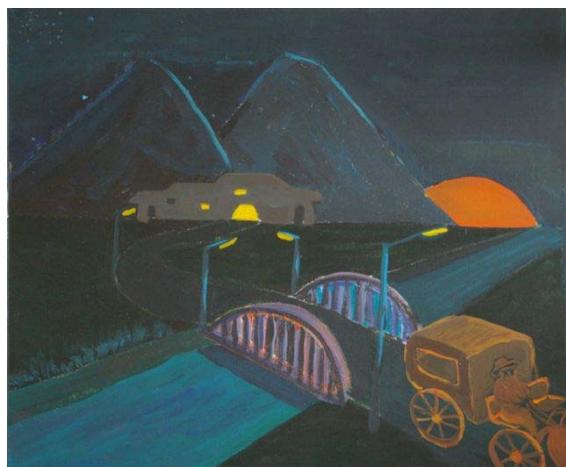
Une exposition

Après ces multiples ateliers culturels réalisés au sein de la maison d'arrêt du Val d'Oise (MAVO), les œuvres des détenus s'introduisent désormais en mairie d'Ermont.

À partir de mercredi 6 octobre 2010, c'est la maison d'arrêt du Val d'Oise qui s'introduit à la mairie d'Ermont. En effet, la Municipalité accueille une exposition d'œuvres réalisées par les détenus. Ainsi, du 6 au 20 octobre 2010, dans le hall de la mairie, peintures et photos seront accompagnées de textes écrits par les détenus, sur le thème de *La nuit*.



© Fotolia



© Fotolia

La réinsertion des détenus par les langues

Les associations CLÉ et ESSIVAM mènent depuis le début de ce partenariat un travail important sur les formations.

Enrayer l'illettrisme

Autre ambition voulue par la Municipalité : lutter contre l'illettrisme au sein même de la maison d'arrêt d'Osny. Un atelier est mis en place chaque année par l'association CLÉ (Compter, Lire et Écrire). Cette association est spécialisée dans la lutte contre l'illettrisme et donc dans l'appréhension des publics en grande difficulté face à la communication écrite et orale de la langue française. Par petits groupes de trois personnes, ces ateliers proposent aux détenus de réactiver leurs savoirs de base en lecture, écriture et calcul. Elle favorise ainsi leur insertion sociale et/ou professionnelle par une prise en charge et un accompagnement individualisé. Les détenus peuvent bénéficier de 60 heures de formation sur l'année. Ces séances sont parfois vécues comme une respiration qui permet de rompre la monotonie oppressante de l'univers carcéral. Certains détenus y voient également une possibilité réelle de se réinsérer lors de leur remise en liberté ; aussi certains souhaitent poursuivre leur formation hors des murs de la MAVO.



© Fotolia

Appréhender l'analphabétisme



© Fotolia

Autre atelier mis en place grâce à ce partenariat au sein de la maison d'arrêt d'Osny : l'atelier FLE (Français langue étrangère). À raison de neuf heures par semaine, cet atelier est animé par un formateur de l'association ESSIVAM, spécialisée dans la lutte contre l'analphabétisme, et proposé à une quinzaine de stagiaires.

Cet atelier a pour vocation de permettre à des détenus d'origine étrangère, scolarisés ou non dans leur pays d'origine, de se familiariser avec la langue française dans le but de devenir autonomes dans les actes de

la vie quotidienne. L'objectif principal est donc l'expression orale.

Ainsi, les participants apprennent à parler d'eux et aux autres ; les notions de base, telles que des repères en grammaire et en conjugaison leur sont également enseignées. Les participants ont, par ailleurs, la possibilité de passer le Diplôme initial de langue française (DILF), ce qui les motive particulièrement.

Une réinsertion par le sport

Chaque année, la Direction de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion probatoire (SPIP) et le Comité départemental olympique et sportif, propose des sessions sportives autour de sports collectifs, en lien avec les associations sportives ermontoises. Ces stages comprennent toujours un axe de sensibilisation au respect des règles et un axe rencontres sportives.

Une formation arbitrage

En juin 2007, huit détenus ont pu bénéficier d'une formation à l'arbitrage, conduite conjointement par la Municipalité et le district de football. En prolongement de cette formation, un tournoi de football a été organisé le mois suivant au sein de la MAVO.



© Fotolia

L'opération « saisir la balle au rebond »

Sur la proposition de la Municipalité, l'association sportive Basket Club d'Ermont a animé un atelier de basket-ball en août 2008 au sein de la MAVO. Par l'intermédiaire de ce stage, la pratique de ce sport ainsi qu'une sensibilisation aux règles et aux valeurs du basket ont pu être présentés aux détenus. Un match entre équipes mixtes détenus/licenciés était également proposé.

Du badminton pour tous

Au mois de juillet 2009, seize détenus ont participé au stage d'initiation au badminton, proposé par Ermont Badminton Club. Tout comme lors de l'opération « saisir la balle au rebond » du Basket Club d'Ermont, les détenus ont pu participer à un match détenus/intervenants ainsi qu'à un tournoi interdétenus ; ils ont également eu la possibilité d'arbitrer les matchs. Lors de ce stage, certains détenus ont exprimé le souhait de prendre une licence dès leur remise en liberté.



© Fotolia

Babygym et bébés nageurs



© Fotolia

Depuis le 11 mai 2010, des ateliers de baby-gym sont mis en place, à raison d'une fois par mois et à titre encore expérimental, sur le temps du parloir père-enfant. C'est en partant du constat que certains détenus n'ont jamais eu l'occasion de bénéficier d'une relation privée avec leur enfant que différents partenaires ont développé cet atelier (la Municipalité, le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), le SPIP et l'Association pour la réinsertion sociale (ARS)).

Afin de permettre la réintroduction au sein du domicile familial dans les meilleures conditions, ces ateliers de baby-gym permettent aux pères et à leurs enfants de passer un moment privilégié autour d'une activité commune. Ainsi, quatre enfants, entre 2 et 5 ans, retrouvent leur papa au sein de l'établissement pénitentiaire pour une séance de baby-gym, encadrée par l'intervenante baby-gym de la commune et la psychologue des parloirs pères-enfants au sein de la MAVO.

Par ailleurs, un détenu en fin de peine qui bénéficie de permissions de sortie profite, depuis quelques mois également, d'un cours particulier de bébés nageurs avec son enfant et la maman au sein de la piscine municipale Marcellin Berthelot.

Une réinsertion par la formation et l'emploi

L'apprentissage et la sensibilisation à la culture ne sont pas les seules ambitions de ce partenariat. En vue d'une action réelle et efficace, la Municipalité d'Ermont mise aussi sur la réinsertion.

Des chantiers d'insertion pour une insertion globale

La ville d'Ermont propose, depuis le mois de septembre 2009, des chantiers d'insertion, en partenariat avec le SPIP, le CPCV et Ermont Habitat. Ainsi, ces chantiers qui consistent à repeindre des cages d'escalier, des parkings ou rénover des halls d'immeubles sont régulièrement programmés.

À raison de 22 heures par semaine, trois personnes placées sous main de justice bénéficiant d'un aménagement de peine et placées sous bracelet électronique sont encadrées par un agent technique spécifiquement recruté par le CPCV. L'autre partie de la journée est dédiée à l'accompagnement personnalisé : aide dans les démarches administratives, remises à niveau...

Ces personnes sont ainsi salariées de l'association CPCV Île-de-France dans le cadre d'un Contrat unique d'insertion (CUI) de trois mois.

À ce jour, deux donneurs d'ordre sont impliqués dans ce chantier. La ville d'Ermont et le bailleur social Ermont Habitat.

Les objectifs opérationnels de ces chantiers se déclinent en trois points :



- d'une part, ils favorisent l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, propres au milieu du travail ;
- d'autre part, ils aident à définir ou à confirmer un projet professionnel par la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante ;
- enfin, ils participent au développement des compétences sociales du sortant de prison.

À ce jour, neuf personnes ont été recrutées en Contrat unique d'insertion (CUI) de trois mois par le CPCV. Trois d'entre eux ont retrouvé un travail, deux sont en formation, deux autres personnes sont en recherche d'emploi ou de formation ; seuls deux abandons sont à regretter sur ce dispositif qui entame sa deuxième année.

Des contrats au sein de la mairie

Au-delà des chantiers d'insertion proposés par la ville d'Ermont et le bailleur social Ermont Habitat, la ville accueille régulièrement des détenus au sein des services municipaux, dans le cadre des Contrats uniques d'insertion (CUI).

Au cours du premier semestre 2009, deux personnes bénéficiant d'un aménagement de peine et placées sous bracelet électroniques ont été accueillies au sein des services de la voirie et de la jeunesse. Lors de ces contrats, les salariés sont logés au CPCV Île-de-France de Saint-Prix et bénéficient d'un accompagnement individualisé en termes de formation. Ils peuvent également faire l'objet d'un accompagnement social de la part du Centre communal d'action sociale (CCAS) et travaillent comme tout autre agent de la ville affecté aux services municipaux.

Ces Contrats d'aide à l'emploi visent à remobiliser les personnes sous main de justice et les re-sensibiliser aux réalités et contraintes du monde du travail.

Vision d'acteurs du projet

Malika Smaili

Directrice Générale des Services de la ville d'Ermont



« L'action culturelle tente d'apporter, par le biais de l'accès à la culture notamment en donnant la possibilité à des détenus de participer à des ateliers d'expression théâtrale et à des stages d'écriture, la possibilité de se reconstruire en reprenant confiance en eux et en apprenant aussi à s'ouvrir aux autres.

La volonté municipale est de mettre en place au sein d'un établissement pénitentiaire tel que la maison d'arrêt d'Osny, un partenariat mêlant différents acteurs institutionnels et associatifs afin de préparer la sortie de détenus en fin de peine autour de trois axes centrés sur la réinsertion à travers l'accès à la culture, la formation et l'aide à la recherche d'un emploi.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de toute une politique préventive largement engagée sur la ville d'Ermont depuis de nombreuses années à travers, notamment, des ateliers civiques avec la Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency ou encore via le développement de TIG (Travaux d'intérêt général) et de mesures éducatives, comme la mesure de réparation, inscrites dans un Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ces mesures dites alternatives à des poursuites judiciaires sont établies notamment en direction de primo-délinquants en vue d'éviter le classement sans suite et surtout la récidive.

Les objectifs sont au nombre de deux. Avec ce partenariat, nous voulons permettre aux détenus qui ont une courte peine (allant de six mois à deux ans) de préparer leur sortie et donc leur réintégration au sein de notre société par un accompagnement individualisé en terme de prise en charge via un parcours de formation personnalisé autour de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Le volet « accès à la culture » est également un axe fort dont l'objectif consiste à permettre aux détenus de se reconstruire en tant que personne humaine par la prise de confiance en eux notamment. »

Jean-Pierre Cliquet

Directeur de l'Action Culturelle de la ville d'Ermont

« Ces ateliers s'inscrivent dans le projet culturel de la maison d'arrêt d'Osny, qui fait une large place à l'expression et à la sensibilité des détenus.

La culture a une fonction d'intégration. Tout ce qui est d'ordre artistique contribue au développement personnel de chacun. Notre rapport avec le monde se construit avec notre sensibilité.

Victor Hugo dit : « Le théâtre est un point d'optique. Tout ce qui existe dans le monde, dans l'histoire, dans la vie, dans l'homme, tout doit et peut s'y réfléchir, mais sous la baguette magique de l'art. »

Le théâtre raconte le monde, en même temps il invite à vivre une représentation, une fiction qui se déroule dans l'immédiateté ; ici et maintenant. Les ateliers théâtre font appel à l'expression immédiate de la sensibilité, le corps et la pensée sont engagés dans un même mouvement.

Dans la pratique du théâtre, nous jouons le monde. Du quotidien au tragique, tout ce qui nous façonne peut être réinventé, mis à distance, dans la confrontation aux autres.

Dans le jeu, les sentiments, les angoisses, la violence même sont les matériaux premiers du travail. La gestion des émotions, leur expression, mais aussi leur mise en valeur au service d'un projet collectif est essentielle. On part du sensible, du spontané vers l'organisé. Nous voulons aider les participants à donner forme à leur perception, à leur ressenti.

« Sous la baguette magique de l'art », ils vont développer leur expression, leur confiance en eux, leur regard avec et envers les autres. De la validation de ce regard naît une autre image de soi et du rapport aux autres. L'atelier d'écriture va dans le même sens. Il permet de formaliser une parole, changer de point de vue. »



Didier Voituron

Directeur de la Maison d'arrêt du Val d'Oise

"Ce qu'apportent ces ateliers aux détenus ? Tout, mais c'est un peu juste comme terme ! Je considère qu'à côté de notre mission d'emprisonnement, il y a bien d'autres choses. Il faut donner aux détenus tous les outils pour préparer leur sortie.

Pour moi, proposer tous ces divers ateliers aux détenus, c'est avant tout donner un sens à leur peine, donner un sens à ce temps passé en prison. Ce qui nous motive, c'est de les motiver et de les inciter à travailler sur des projets pour que cette peine devienne un gain de temps.

À chaque opération que l'on monte, on a toujours des listes d'attente ; ce qui confirme leur succès. "



© D.R.

Michel Perreti

Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val d'Oise



© D.R.

« L'action culturelle est une action au sens propre du terme, une action d'insertion. Elle permet à une personne détenue de se créer un lien social et des relations avec autrui. La ville d'Ermont met à disposition son savoir-faire et aide les détenus à préparer leur sortie.

Pour moi, ces ateliers ne sont pas une simple occupation. C'est, pour les détenus, prendre le temps de découvrir une activité culturelle, une activité qui peut les intéresser. Concernant la formation professionnelle, c'est la même démarche. La difficulté pour une personne détenue, c'est son retour. Quelqu'un qui sort de prison a été mis à l'écart pendant une durée X. Il est donc difficile pour lui de recréer des liens sociaux. Il est clair que le milieu professionnel permet d'intégrer les gens. Quand on a une activité salariale, on a une identité sociale qui se trouve dans le travail. Pour un chômeur, il est déjà difficile de se réinsérer professionnellement, alors pour une personne

« marquée au fer rouge » par la mention « détenu »...

L'objectif de ce partenariat est de créer en quelque sorte « une prison dans la ville » afin notamment d'alerter les collectivités sur la difficulté de réintégration sociale, si ce n'est d'intégration, des détenus. Le partenariat avec la ville d'Ermont, c'est un vrai trait d'union pour une personne sanctionnée par la société, pour que sa punition s'arrête à sa sortie ; c'est un trait d'union entre la condamnation et l'après-incarcération. C'est en tout cas tout a fait exemplaire que la ville d'Ermont ait fait ce partenariat et ce serait d'autant mieux si d'autres collectivités suivaient cette exemple ! »

Informations pratiques

Donner une deuxième chance aux détenus

Service municipal de la Politique de la ville et de la Vie de quartier

100 rue Louis Savoie – BP 83 – 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 21 – Fax : 01 30 72 37 85

viedequartier@ville-ermont.fr

Maison d'arrêt d'Osny

Rue du Chemin vert – 95520 Osny

01 34 25 92 19

SPIP

Service pénitentiaire d'insertion probatoire 95

2 boulevard de l'Oise 95015 – 95015 Cergy

01 30 75 37 40

CPCV Île-de-France

7 rue du Château de la Chasse – 95390 Saint-Prix

01 34 27 46 46 – Fax : 01 34 27 46 41

Pôle culturel

Esplanade du Parc de la Mairie

254 rue Louis Savoie

01 30 72 37 11

culture@ville-ermont.fr

CLÉ (Compter, Lire et Écrire)

25 rue du 18 Juin – 95120 Ermont

01 34 15 46 40 – Fax : 01 34 15 70 08

assoc.cle@wanadoo.fr

ESSIVAM

105 rue du Maréchal Foch – 95150 Taverny

01 39 95 19 92 – Fax : 01 39 95 02 17

contact@essivam.fr – www.essivam.fr

Direction de la Communication, de l'Information, de la Documentation et des Archives

Service Relations presse

100 rue Louis Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 63 - Fax : 01 30 72 37 85

presse@ville-ermont.fr

Présentation de la ville



Ermont, ville verte

Ermont offre à ses riverains une qualité de vie avantageuse. Elle présente un patrimoine pavillonnaire sur 66 % de son territoire, une zone d'habitats collectifs adaptés à une population diversifiée, de nombreux espaces verts et de détente, des voies de circulation élargies et des services urbains adaptés. Elle compte à ce jour plus de 28 400 habitants. À 20 km au nord-ouest de Paris et à 6 km de la forêt domaniale de Montmorency, Ermont, ville canton, se situe au cœur du Val d'Oise, au creux de la vallée de Montmorency.

Présentation de la Ville d'Ermont

Points de repères

Superficie : 416 hectares
Population : 28 400 habitants
À 20 km de Paris
Quatre gares

Citoyenneté : actions au quotidien

Neuf conseils de quartier
Conseil municipal d'enfants et de jeunes
Conseil des seniors
Un fort réseau associatif (environ 320 associations)
Des fêtes et des repas de quartier
Une épicerie sociale

Des services... dans tous les domaines

Val-et-Forêt Emploi
Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency
Compter, Lire et Écrire (association de lutte contre l'illettrisme)

Découvertes, rire, imagination, rêves...

Deux théâtres

Un conservatoire de musique, de théâtre et de danse

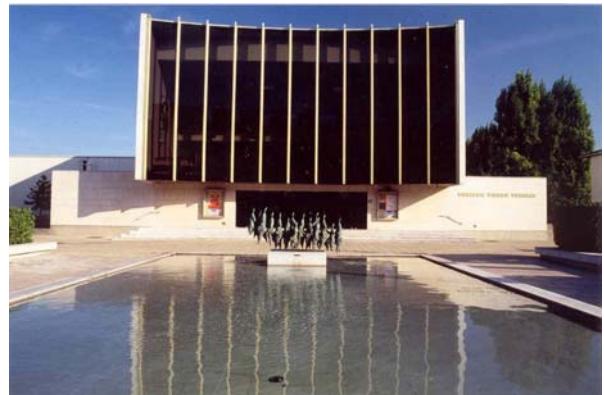
Une médiathèque intercommunale et son annexe

Des conférences d'art classique et contemporain

Un musée

Une Maison des jeunes et de la culture

Une Maison des associations



Sport

Cinq complexes sportifs

Quatre gymnases

Trois terrains multisports

Une piscine municipale et une piscine intercommunale

Trois rollers park dont un terrain d'aventures et un parc de loisirs

Une course de roller

La Ronde d'Ermont (course à pied)

Des équipements adaptés à chaque âge

Équipements petite enfance : deux multi-accueils (À petits pas, Les Gibus), une crèche familiale "Les Marmousets", une ludothèque, un Relais assistantes maternelles, un Lieu d'accueil

parents-enfants (LAEP), un Centre de protection maternelle et infantile (PMI) et un Centre de planification familiale

Six accueils de loisirs

Deux centres socio-culturels et une annexe

Deux résidences Seniors et deux Espaces Seniors

Aire d'accueil des gens du voyage

Centre local d'information et de coordination gérontologique



Enseignement, santé, entreprises : des établissements de renom



Sept écoles maternelles et sept élémentaires; lycées professionnels Gustave Eiffel et

Ferdinand Buisson ; lycée général Van Gogh, Centre de formation d'apprentis

Une référence médicale : la clinique Claude Bernard

Entreprises : plus de 300 entreprises et professions libérales

Programme *Bouger plus, manger mieux*

Action de prévention et d'éducation sanitaire développée par le CCAS



© S. Noblet



© S. Noblet

Un environnement surveillé et respecté

1^{ère} et 2^e Fleurs au concours régional Villes et villages fleuris respectivement en 2002, 2003 et 2007, conservée en 2009 avec les félicitations du jury pour la politique environnementale de la Municipalité
Concours municipal *Jardinons au naturel !*
Marché horticole
Surveillance de la qualité de l'air (AIRPARIF)
Réseau de pistes et bandes cyclables
Collecte sélective
Sensibilisation des enfants au développement durable
Vignes



© S. Noblet



© S. Noblet

Ermont : à la pointe sans oublier le passé

Des traditions : marché, Fête des vendanges, musée des Arts et traditions populaires, églises
Des initiatives innovantes : communauté d'agglomération Val-et-Forêt, au cœur de l'Europe (jumelages), un site internet (outil interactif d'information et de dialogue).

